**Le Plan de Déplacement d'Entreprise, un enjeu pour le développement durable de l'entreprise**

**28/10/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

Grâce à un PDE (Plan de Déplacement d'Entreprise) déployé avec l'aide de la [délégation Franche Comté de l'ADEME](http://194.117.223.129/servlet/getDoc?id=17872), le constructeur PSA Peugeot Citroën a réduit de 1 à 10 les flux d'entrées et sorties sur son site de production de Sochaux.   
  
**En France, les transports sont responsables de 35 % des rejets de CO2. Cela représente 28 % des émissions de gaz à effet de serre, et 66 % de la consommation finale de produits pétroliers. Les transports urbains émettent chaque année plus de 50 millions de tonnes de CO2 dont près de la moitié pour les déplacements professionnels. Les PDE sont expérimentés en France depuis la fin des années 90. Ils bénéficient d'une dynamique récente liée à une prise de conscience du réchauffement climatique aussi bien de la part des citoyens, que des élus ou des entreprises. La mise en ?uvre d'un PDE contribue à la réduction de l'effet de serre. Accompagnés et soutenus par l'ADEME dans le cadre du contrat de plan avec l'Etat et du Plan Climat, leur nombre devrait atteindre 500 à l'horizon 2006.**  
http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif**Le PDE, une démarche qui concilie économie et préoccupations environnementales**   
  
**Un PDE est une démarche globale d'analyse et d'optimisation des déplacements au sein d'une entreprise qui a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre.**Chaque plan s'applique à une entreprise particulière placée dans un contexte local spécifique. Le PDE envisage une panoplie de solutions permettant de construire une réponse personnalisée. Cette démarche se veut pérenne et pragmatique et associe aussi bien les objectifs environnementaux que les besoins de l'entreprise.   
  
**Pour l'entreprise, un PDE est aussi bien un relais d'optimisation global qu'une préoccupation environnementale** : élaborer un PDE permet en effet d'optimiser la maîtrise des coûts visibles ou masqués de l'entreprise et d'anticiper une réglementation des déplacements qui ne peut que se durcir.   
  
Les collectivités locales sont également impliquées dans ces plans. L'optimisation des déplacements professionnels permet de dynamiser l'économie locale et favorise une amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie pour tous.   
  
Un PDE commence avant tout par un **?bilan de mobilité initial**? élaboré par un comité de pilotage pouvant comprendre des consultants spécialisés et des partenaires (comme des représentants de l'ADEME). Le but est de déterminer le budget transport de l'entreprise et des collaborateurs selon les modes de transport utilisés, l'accessibilité du site, de définir des objectifs chiffrés en fixant des priorités et des échéances.   
  
Une fois le diagnostic effectué, de nombreuses actions sont possibles : développer l'offre existante de transports publics, favoriser l'utilisation de ces transports en facilitant l'achat des titres de transport, promouvoir les modes de transport ?doux?, inciter le co-voiturage en installant des systèmes de mise en relation sur internet ou en optimisant la gestion des places de parking.   
  
http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif**L'ADEME accompagne les entreprises, du projet à la réalisation**   
  
L'ADEME, à travers ses [délégations régionales](http://194.117.223.129/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=13185), est fortement impliquée dans le développement des PDE et peut accompagner un projet jusqu'à sa réalisation. **Les délégations apportent conseil et soutien technique dès la phase de diagnostic :** un ingénieur de l'agence peut participer au comité de pilotage pour aider à la maîtrise d'ouvrage et notamment à la rédaction du cahier des charges.   
  
**Un système d'aides à la décision permet de financer le diagnostic initial à hauteur de 50 % avec des possibilités de complément local.** Le suivi du PDE étant capital pour sa pérennisation, **l'ADEME a développé une méthodologie concrétisée par le guide ?réaliser un Plan de Déplacement d'Entreprises?.** A partir des volumes de déplacements de l'entreprise, cette méthode permet de suivre les répartitions des modes de transport, les consommations d'énergie, les émissions de polluants et de gaz à effet de serre, les économies de carburant, les coûts externes pour la collectivité.   
  
**Des aides financières sont également prévues pour les opérations exemplaires.** Leur mise en place est conditionnée par l'importance de l'enjeu environnemental du PDE. Leur montant, qui peut atteindre 20 à 30% pour les premières opérations sur une assiette plafonnée de 300 000 euros, permet notamment de prendre en charge un animateur pendant la phase de démarrage.  
  
http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif**PSA Peugeot Citroën, une réalisation exemplaire sur le site de Sochaux, un site historique à la problématique complexe**  
Le site PSA Peugeot Citroën de Sochaux existe et se développe depuis 1912. Il représente aujourd'hui **15 000 salariés sur 264 hectares de terrain, 28 km de routes, 30 km de voies ferrées et 1915 voitures produites chaque jour.**  
Avant d'engager une réflexion sur son PDE, PSA avait déjà identifié deux handicaps liés à la structure même de son site : plus de 20 000 personnes pénètrent chaque jour sur le site et ses trois flux de transport (salariés, approvisionnements et voitures produites) empruntent les mêmes voies de circulation créant d'éventuelles zones de conflit. De plus, situé au c?ur d'une agglomération, PSA était contraint d'imaginer les répercussions futures de ses projets et d'associer les communes avoisinantes à ses réflexions.   
  
En 2004 PSA décide de s'orienter vers une démarche de Plan de Déplacement d'Entreprise. L'objectif était de remettre à plat toute la problématique de ses déplacements. PSA s'est fixé 3 axes de travail : réduire la part de « l'autosolisme », sécuriser les déplacements et en diminuer l'impact environnemental.   
  
**15 mesures** (limiter l'accès des voitures particulières par la création d'un parking en périphérie, réduire la nuisance des poids lourds dans l'agglomération, mettre en place un nouveau plan de circulation pour séparer les flux, améliorer la signalisation au sein du site, maintenir et poursuivre l'optimisation du transport de l'entreprise, améliorer l'offre de transport collectif public, promouvoir les possibilités offertes par le train, développer l'offre de service, améliorer les infrastructures pour les cyclistes et les piétons, promouvoir l'utilisation des vélos, développer et promouvoir le covoiturage, mettre en place un système de navettes internes, développer une flotte de voitures « propres » à usage interne, offrir des leçons d'éco-conduite, réaliser une fiche d'accessibilité multimodale) **ont été présentées au comité de suivi du projet en novembre 2004 et remises dans un rapport final à** [**l'ADEME Franche Comté**](http://194.117.223.129/servlet/getDoc?id=17872) **qui a soutenu le projet**. Ces fiches d'actions sont devenues les outils de déploiement du PDE.   
  
**Déployé depuis Novembre 2004, ce PDE va permettre de réduire de 1 à 10 les flux d'entrées et sorties sur le site.** Ce plan, qui a une vocation pérenne, continue d'être mis en place tout en développant de nouvelles initiatives liées à la problématique des déplacements.   
  
http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif**En savoir plus :**  
?***Réaliser un Plan de Déplacement Entreprise*** », ADEME Editions, février 2004, ref 47 81, 25. Guide méthodologique à destination des chefs de projets. Prix : 25€, bon de commande disponible sur www.ademe.fr ou auprès de Dominique Weitz ? ADEME Editions ? 2 square La Fayette ? BP 90 406 ? 49004 Angers Cedex 01.

**Contact**

* Relations Presse ADEME

Golin Harris  
[Cécile Lardillon, Coralie Ménard, Natacha Minier](mailto:servicedepresseademe@golinharris.com)Tél. : 01 40 41 55 01